REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice

Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire
Direction de La Planification et Régulation de La Construction-DPRC

Appel à manifestations d'intérêt (AMI) pour le recrutement d'un bureau qui sera chargé de L'élaboration de termes de références, les cahiers de charges et l'assistance technique.

AMIN N° 06/CMD-HUAT/2023 -relance

1. Le présent appel public à manifestation d'intérêt fait suite au PPM paru dans le site armp.mr.

2. Dans sa politique de modernisation des infrastructures administratives et de l'amélioration des conditions dans les services publics, l'Etat Mauritanien a adopté sa politique gouvernementale dans le domaine des bâtiments.
3. Le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a obtenu dans le cadre de son budget des fonds pour l'élaboration des documents de référence pour le recrutement d'un cabinet qui sera chargé de la préparation des cahiers de charges, les termes de référence et l'assistance à la Direction dans (i), l'évaluation des offres (ii), examen de livrables de bureaux d'études et l'établissement de guide de procédures(iii), il est également chargé de vérifier la qualité finale des travaux(iv) .
4. Les services d'ingénierie, objet du présent appel à manifestations d'intérêt AMI, portent sur la réalisation des prestations suivantes :
   - L'élaboration du cahier de charges ;
   - L'élaboration des termes des références (TDRs) ;
   - L'assistance technique ;
   - Le suivi de la mise en œuvre du plan de travail proposé par le bureau chargé des études ;
   - L'approbation des études réalisées selon les TDRs.

   La durée de cette mission sera de 12 mois.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation des services décrits ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les services.

   Le profil requis pour la présente prestation doit être un **Bureau d'Etudes pluridisciplinaire national ou international ayant une expérience avérée dans le domaine de la planification et de la règlementation de la construction.**

   Les candidats peuvent s'associer en groupement ou consortium.

6. Les références requises pour la qualification sont les suivantes :

   - **Références générales :** assistance et accompagnement technique dans les domaines d'Architecture, Structure, VRD, Lot Technique (électricité, fluide, sécurité incendie,), urbanisme, politique gouvernementale, normes techniques en matière de bâtiments, et droit.

- Références spécifiques : Le bureau d'étude doit disposer d'une expérience significative dans le domaine d'assistance technique dans l'établissement des politiques, stratégies et réglementations dans le secteur du bâtiment jugées similaires

en termes de complexité et volume aux cours des dix dernières années. Expérience dans l'élaboration des cahiers charges, TDR, l'audit ou toute autre mission jugée similaire.

- ✓ Qualification du candidat **10%** (avoir un certificat de qualité,)
- ✓ L'expérience générale **30% ;**
- ✓ L'expérience spécifique **60% ;**

NB : les expériences non attestées par un maitre d'Ouvrage public ou parapublic ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

7. Une des candidats, qui ne saurait être supérieure à huit (08), présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés, seront ensuite invités à présenter leurs propositions sur la base du dossier de demande de Propositions qui leur sera remis pour la réalisation des services requis ; un candidat sera sélectionné selon la méthode : de sélection fondée sur la qualité technique et le coût (sélection qualité-coût). La procédure de la sélection d'une liste restreinte sera conduite en application de la loi n° 2021-024 abrogeant et remplaçant la loi n°2010-044 du 22 juillet 210 portant Code des Marchés Publics et ses décrets d'application.

La sélection sera fondée sur la qualité technique et le coût,

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert seulement aux Bureaux d'Etudes pluridisciplinaires nationaux ou internationaux ayant une expérience avérée dans le domaine de la planification et de la règlementation de la construction.

8. Une convention notariée en cas de groupement, signée par les membres du groupement, déclarant sa composition, désignant le Bureau d'Etudes mandataire et définissant avec exactitude les missions et les droits de chacun de ses membres.

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes :

Du 08h à17h du Lundi au Jeudi et du 08h – 12h le vendredi Direction de La Planification et Réglementation de La Construction (DPRC) du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire, Immeuble du MHUAT, à Nouakchott,
Tél : **00222 44266989** et BP 237 Nouakchott, Mauritanie.
E-mail **:mariam27kane@yahoo.fr**

10. Les dossiers de candidature, rédigés en langue française (seules les pièces constitutives du dossier de candidature libellées en français ou accompagnées de leur traduction conforme dans cette langue seront prises en compte pour l'évaluation) et établis en deux exemplaires originaux devront être adressés au plus tard le mardi 25/04/2023 à 12 h TU à l'adresse indiquée ci-après :

Monsieur le Président de la Commission de Passation des Marchés Publics du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire **(CPMP-MHUAT) :**

KSAR OUEST lot n 58 : C extensions château d'eau ; tél :45240149,
Adresse E-mail : cmdhuat@gmail.com

« Appel à manifestations d'intérêt (AMI n°06/CPMP/MHUAT/2023) pour le recrutement d'un bureau qui sera chargé de L'élaboration du terme des références, les cahiers de charges et l'assistance technique ».